



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. générale
25 août 2017

Français
Original : anglais

**Conférence des Parties à la
Convention de Minamata sur le mercure**
Première réunion
Genève, 24–29 septembre 2017
Point 5 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions appelant une décision de la Conférence
des Parties à sa première réunion : programme de travail
du secrétariat et budget pour la période 2018-2019**

**Programme de travail du secrétariat et budget pour
la période 2018-2019**

Additif

**Vue d'ensemble des ressources nécessaires en termes d'effectifs pour
les options proposées concernant le secrétariat de la Convention de Minamata
sur le mercure et coûts salariaux estimatifs pour les propositions concernant
l'exécution des fonctions du secrétariat par le Directeur exécutif**

Note du secrétariat

On trouvera dans la présente note deux tableaux montrant les ressources nécessaires en termes d'effectifs pour les options proposées concernant le secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure et les coûts salariaux estimatifs pour chacune des propositions concernant l'exécution des fonctions du secrétariat par le Directeur exécutif.

* UNEP/MC/COP.1/1.

Vue d'ensemble des ressources nécessaires en termes d'effectifs pour les options proposées concernant le secrétariat de la Convention de Minamata

Tableau 1

Tableau indicatif des effectifs pour les options proposées concernant le secrétariat de la Convention de Minamata

Option 1 a) (fusionnement) : incorporation des fonctions du secrétariat de la Convention de Minamata dans la structure actuelle du secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (lieu d'implantation : Genève)				
<i>Total proposé pour le secrétariat de la Convention de Minamata pour la période 2018-2019</i>				
Catégorie et classe	<i>Postes relevant des conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm et de Minamata financés par la Convention de Minamata</i>	<i>Nouveaux postes financés pour les conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm et de Minamata</i>	<i>Postes relevant de la Convention de Minamata imputés aux dépenses d'appui au programme</i>	<i>Total</i>
A. Administrateurs				
D-2	20 % de 1,00			0,20
D-1	20 % de 1,00			0,20
P-5	20 % de 7,00			1,40
P-4	20 % de 7,00	20 % de 2		1,80
P-3	20 % de 16,00	20 % de 4,5	1,00	5,10
P-2	20 % de 2,00			0,40
Total partiel A	6,80	1,30	1,00	9,10
B. Agents des services généraux				
	20 % de 12,00	20 % de 4	1,00	4,20
Total partiel B	2,40	0,80	1,00	4,20
Total (A+B)	9,20	2,10	2,00	13,30
Remarques	<i>a</i>	<i>b</i>	<i>c</i>	
Option 1 b) (intégration sous forme de Service) : regroupement du secrétariat de la Convention de Minamata et du Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm par la création, au cours de la période intérimaire, d'un Service de la Convention de Minamata au sein de celui-ci (lieu d'implantation : Genève)				
<i>Total proposé pour le secrétariat de la Convention de Minamata pour la période 2018-2019</i>				
Catégorie et classe	<i>Postes relevant des conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm et de Minamata financés par la Convention de Minamata</i>	<i>Nouveaux postes financés par la Convention de Minamata</i>	<i>Postes relevant de la Convention de Minamata imputés aux dépenses d'appui au programme</i>	<i>Total</i>
A. Administrateurs				
D-2	0,40			0,40
D-1	0,20	1,00		1,20
P-5	0,40			0,40
P-4		1,00		1,00
P-3	1,50	3,00	1,00	5,50
P-2				
Total partiel A	2,50	5,00	1,00	8,50
B. Agents des services généraux				
		4,00	1,00	5,00
Total partiel B		4,00	1,00	5,00
Total (A+B)	2,50	9,00	2,00	13,50
Remarques	<i>a</i>	<i>d</i>	<i>c</i>	

Option 2 (secrétariat autonome) : création d'un secrétariat indépendant de la Convention de Minamata (lieu d'implantation : à confirmer entre Bangkok, Genève, Nairobi, Osaka, Vienne et Washington)

Total proposé pour le secrétariat de la Convention de Minamata pour la période 2018–2019

Catégorie et classe	<i>Postes relevant des conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm et de Minamata financés par la Convention de Minamata</i>	<i>Nouveaux postes financés par la Convention de Minamata</i>	<i>Postes relevant de la Convention de Minamata imputés aux dépenses d'appui au programme</i>	<i>Total</i>
A. Administrateurs				
D-2				
D-1		1,00		1,00
P-5		2,00		2,00
P-4		2,00		2,00
P-3		4,00	1,00	5,00
P-2				
Total partiel A		9,00	1,00	10,0
B. Agents des services généraux				
		4,00	1,00	5,00
Total partiel B		4,00	1,00	5,00
Total (A+B)		13,00	2,00	15,00
Remarques		<i>d</i>	<i>c</i>	

Remarques

- a. Dans le cas d'une absorption des fonctions du secrétariat de la Convention de Minamata par le Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, correspond aux postes prévus dans les budgets des Fonds généraux d'affectation spéciale de ces conventions pour la période 2018-2019 que la Convention de Minamata doit cofinancer au moyen des quotes-parts versées.
- b. Dans le cas d'une absorption des fonctions du secrétariat de la Convention de Minamata par le Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, correspond aux nouveaux postes cofinancés par les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et de Minamata au moyen des quotes-parts versées.
- c. Postes relevant de la Convention de Minamata financés au moyen des 13 % prévus par celle-ci pour les dépenses d'appui au programme.
- d. Postes relevant de la Convention de Minamata financés au moyen des quotes-parts versées.

Tableau 2

Coûts salariaux estimatifs pour les propositions concernant la façon dont le Directeur exécutif s'acquitterait des fonctions du secrétariat
(en dollars des États-Unis)

Genève				
		Option 1 a) (fusionnement) Genève	Option 1 b) (intégration sous forme de Service) Genève	Option 2 (secrétariat autonome) Genève
	<i>Dépenses relatives aux postes a)</i>	<i>Coûts salariaux estimatifs</i>	<i>Coûts salariaux estimatifs</i>	<i>Coûts salariaux estimatifs</i>
D-2	358 566	71 713	143 426	
D-1	358 566	71 713	430 279	358 566
P-5	327 684	458 757	131 073	655 367
P-4	251 719	453 094	251 719	503 438
P-3	200 162	1 020 829	1 100 894	1 000 813
P-2	179 966	71 989		
SG	143 105	601 041	715 525	715 525
Coût moyen total		2 749 136	2 772 916	3 233 709

Option 2 (secrétariat autonome) Bangkok		Option 2 (secrétariat autonome) Nairobi		
	<i>Dépenses relatives aux postes b)</i>	<i>Coûts salariaux estimatifs</i>	<i>Dépenses relatives aux postes b)</i>	<i>Coûts salariaux estimatifs</i>
D-2	265 100	—	263 150	—
D-1	240 900	240 900	240 300	240 300
P-5	209 800	419 600	209 700	419 400
P-4	179 500	359 000	183 800	367 600
P-3	145 550	727 750	154 450	772 250
P-2	—	—	—	—
SG	78 650	393 250	55 000	275 000
Coût moyen total		2 140 500		2 074 550

Option 2 (secrétariat autonome) Osaka		Option 2 (secrétariat autonome) Vienne		
	<i>Dépenses relatives aux postes b)</i>	<i>Coûts salariaux estimatifs</i>	<i>Dépenses relatives aux postes b)</i>	<i>Coûts salariaux estimatifs</i>
D-2	290 500	—	267 850	—
D-1	273 350	273 350	240 300	240 300
P-5	241 350	482 700	219 100	438 200
P-4	206 250	412 500	186 950	373 900
P-3	170 550	852 750	151 800	759 000
P-2	—	—	—	—
SG	130 700	468 750	107 000	535 000
Coût moyen total		2 674 800		2 346 400

Option 2 (secrétariat autonome) Washington		
	Dépenses relatives aux postes (b)	Coûts salariaux estimatifs
D-2	290 500	—
D-1	273 350	273 350
P-5	241 350	482 700
P-4	206 250	412 500
P-3	170 550	852 750
P-2		—
SG	93 750	468 750
Coût moyen total		2 490 050

Remarques

- a. Les dépenses de personnel pour toutes les options d'implantation du secrétariat à Genève sont des montants annuels, calculés à partir des coûts salariaux réels du Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, pour 2018 et 2019.
- b. Les estimations concernant les coûts annuels pour 2018 et 2019 dans le cas d'un secrétariat implanté à Bangkok, Nairobi, Osaka, Vienne ou Washington au titre de l'option 2 utilisent les coûts standard de l'ONU.